



OFFICE DE
LA POPULATION
CHAVANNES-DE-BOGIS

Annonce d'arrivée d'une personne bénéficiant d'une carte de légitimation (CDL)

Documents à fournir :

Célibataire majeur, marié(e), séparé(e), divorcé(e), veuf(ve), partenariat enregistré

- ✚ Copie carte d'identité ou passeport
- ✚ Copie recto-verso carte de légitimation
- ✚ Copie bail à loyer ou acte d'achat (avec autorisation de logement si sous-location)
- ✚ Formulaire communal d'arrivée entièrement complété et signé

Ces documents doivent être présentés pour chaque membre de la famille voulant s'établir dans la commune de Chavannes-de-Bogis.